|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| itu_logo | **Union internationale des télécommunications****Bureau de la Normalisation des Télécommunications** |  |
|  |  |

 Genève, le 11 septembre 2015

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Réf.:Contact:Tél.:Fax:E-mail: | **Circulaire TSB 172**Kaoru Mizuno+41 22 730 6226 +41 22 730 5853interop@itu.int | - Aux administrations des Etats Membres de l'Union;- Aux Membres du Secteur UIT-T;- Aux Associés de l'UIT-T;- Aux établissements universitaires participant aux travaux de l'UIT |
|  |  | **Copie**:- Aux Présidents et Vice-Présidents de toutes les Commissions d'études de l'UIT-T;- Au Directeur du Bureau de développement des télécommunications;- Au Directeur du Bureau des radiocommunications |

|  |  |
| --- | --- |
| Objet: | **Séances de tests sur la TVIP, Genève (Suisse), 14 et 15 octobre 2015** |

Madame, Monsieur,

1 Je tiens à vous informer que des séances de tests sur la TVIP organisées par l'UIT auront lieu les 14 et 15 octobre 2015 au siège de l'UIT, à Genève (Suisse).

2 Ces séances seront en deux parties, comme suit:

1) **Tests** de conformité et d'interopérabilité (14 octobre 2015)

2) **Démonstrations** (15 octobre 2015)

Les débats se dérouleront en anglais seulement.

3 Conformément à la Résolution 177 (Rév. Busan, 2014) de la Conférence de plénipotentiaires, l'UIT s'emploie à élaborer un [Programme C&I](http://www.itu.int/en/ITU-T/C-I/Pages/default.aspx) visant à assurer la conformité et l'interopérabilité des produits TIC mis en œuvre aux termes des Recommandations de l'UIT-T ou de parties de ces Recommandations. Ce programme repose sur quatre piliers: 1) Evaluation de la conformité; 2) les réunions sur l'interopérabilité; 3) le renforcement des capacités; et 4) l'assistance pour l'établissement de centres de test et de programmes C&I dans les pays en développement.

Ces séances s'inscrivent dans le cadre d'une série de manifestations en lien avec la TVIP, qu'il est prévu de tenir régulièrement au siège de l'UIT, en parallèle avec la réunion sur l'Initiative IPTV-GSI de l'UIT-T, afin d'offrir en continu un banc d'essai des produits fondés sur les Recommandations

UIT-T relatives à la TVIP, existantes ou en projet, pour répondre aux besoins d'un marché en pleine expansion. La manifestation devrait en outre permettre de communiquer en retour des informations aux commissions d'études de l'UIT-T pour qu'elles mènent des études plus approfondies.

4 Ces **tests** viseront à évaluer la conformité et l'interopérabilité de produits fondés sur les Recommandations UIT-T, y compris, mais non exclusivement, les Recommandations UIT-T H.701 (Reprise en cas d'erreurs), UIT-T H.721 (Dispositifs terminaux de TVIP), UIT-T H.750 (Métadonnées), UIT-T H.761 (Ginga-NCL), UIT-T H.762 (Environnement multimédia interactif simple (LIME)), UIT‑T H.764 (Langage de script), UIT-T H.770 (Exploration de service), ainsi que toute autre Recommandation UIT-T sur la TVIP, existante ou en projet.

Au cours des tests de conformité, l'Université Keio (Japon) évaluera des produits des participants par rapport aux Recommandations UIT-T sur la TVIP qu'ils auront choisies. Les participants pourront envisager d'alimenter la [Base de données UIT sur la conformité des produits](http://www.itu.int/net/itu-t/cdb/ConformityDB.aspx) avec ceux de leurs produits qui auront passé les tests avec succès.

Les participants pourront échanger les résultats de ces tests sur la base d'accords, par exemple d'accords de non-divulgation.

5 Lors de la **démonstration** de produits dans le cadre de la manifestation, les fabricants et instituts de recherche participants exposeront leurs nouveaux produits, l'objectif étant de mettre en avant les technologies évoluées et les activités de normalisation actuellement menées à l'UIT‑T.

6 La manifestation est ouverte à tous les acteurs du secteur des TIC des Etats Membres de l'UIT (fournisseurs, opérateurs, instituts de recherche et établissements universitaires). Le **montant des droits** de participation aux tests sera de **1 000 CHF** par organisation. Cette somme permettra de couvrir les coûts de participation à deux autres séances qu'il est prévu de tenir sur la TVIP, au siège de l'UIT. Les établissements universitaires participant aux travaux de l'UIT seront exemptés du paiement de ces droits. La participation à la démonstration (en tant qu'exposant ou que visiteur) sera gratuite, mais aucune bourse ne sera accordée. On trouvera d'autres informations sur le site web: <http://www.itu.int/en/ITU-T/C-I/interop/Pages/IPTV201510.aspx>.

7 **Inscription**: Afin de permettre au TSB de prendre les dispositions nécessaires concernant l'organisation de la manifestation, je vous saurais gré de bien vouloir vous inscrire en ligne sur: <http://www.itu.int/en/ITU-T/C-I/interop/Pages/IPTV201510.aspx> dès que possible, et en tout cas **avant le 30 septembre 2015**.

8 Nous vous rappelons que, pour les ressortissants de certains pays, l'entrée et le séjour, quelle qu'en soit la durée, sur le territoire de la Suisse sont soumis à l'obtention d'un visa. **Ce visa doit être demandé au moins quatre (4) semaines avant le début de l'atelier** et obtenu auprès de la représentation de la Suisse (ambassade ou consulat) dans votre pays ou, à défaut, dans le pays le plus proche de votre pays de départ.

 En cas de problème pour des **Etats Membres**, des **Membres de Secteur** et des **Associés de l'UIT** ou des **établissements universitaires participant aux travaux de l'UIT**, et sur demande officielle de leur part au TSB, l'Union peut intervenir auprès des autorités suisses compétentes pour faciliter l'émission du visa mais uniquement pendant la période de **quatre** semaines susmentionnée. Cette demande se fait par lettre officielle de l'administration ou de l'entité que vous représentez. Cette lettre doit préciser le nom et les fonctions, la date de naissance, le numéro ainsi que la date de délivrance et d'expiration du passeport de la (des) personne(s) pour laquelle (lesquelles) le (les) visa(s) est (sont) demandé(s), et être accompagnée d'une copie de la notification de confirmation d'inscription approuvée pour l'atelier en question de l'UIT-T. Elle doit être envoyée au TSB, avec la mention "**demande de visa**", par télécopie (+41 22 730 5853) ou par courrier électronique (tsbreg@itu.int). **Veuillez également noter que l'UIT peut prêter assistance uniquement aux représentants des Etats Membres de l'UIT, des Membres de Secteur de l'UIT, des Associés de l'UIT ou des établissements universitaires participant aux travaux de l'UIT.**

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Chaesub Lee
Directeur du Bureau de la normalisation
des télécommunications